

E 2/1643

*Der Bundespräsident und Vorsteher des Politischen Departements, N. Droz,
an den schweizerischen Gesandten in Berlin, A. Roth*

Kopie

S

Berne, 2 mars 1887

Ce matin, M. le Ministre de Bülow, de retour de Berlin depuis hier, est venu me dire qu'il avait été chargé par le chancelier prince de Bismarck de m'apporter, avec ses salutations, tous ses remerciements pour les mesures qu'a prises la Suisse en vue du maintien de sa neutralité! On a été très-agréablement impressionné des communications faites à ce sujet, en particulier après l'entretien du Ministre avec Monsieur Deucher¹. On est moins satisfait de l'attitude de la Belgique. M. de Bismarck et des personnes de son entourage ont tenu à déclarer à M. de Bülow, pour me le répéter, que l'on ne songe en aucune manière à s'écarter de la ligne strictement tracée par les traités, et que la Suisse peut compter sur le respect absolu de sa neutralité de la part de l'Allemagne. Il semble du reste que la situation se détende un peu sans que l'on puisse rien garantir surtout du côté de la France, où les incertitudes ministérielles rendent tout possible.

J'ai naturellement remercié M. de Bülow de ces communications qui ne font que confirmer tout ce que nous savions déjà sur les intentions amicales de l'Allemagne à notre égard, mais que nous n'en accueillons pas moins de nouveau avec la plus grande satisfaction.

1. *Vgl. Nr. 305.*

734

7. MÄRZ 1887

M. de Bülow m'a aussi entretenu des excès de la presse socialiste allemande en Suisse. Je lui ai dit que le Département de Justice et de Police s'occupait de l'affaire et que nous ne manquerions pas de prendre les mesures que les circonstances réclament.

Votre lettre du 24 Févr.² concernant notre déclaration de neutralité m'est bien parvenue, et je suis parfaitement d'accord avec les vues que vous exprimez.

Dans ces derniers temps, la presse européenne s'occupe beaucoup du renouvellement de l'alliance italo-austro-allemande. *L'Opinione*, dont les attaches avec le Ministère actuel sont connues, a donné comme un fait certain que l'Italie obtiendrait des compensations dans ce renouvellement. Il est de la plus haute importance pour nous de savoir si ces compensations se feraient dans notre voisinage immédiat, en particulier s'il s'agit de la Savoie, dont une partie, celle neutralisée, nous intéresse grandement. Pourriez-vous vous informer d'une manière discrète, mais certaine, sur ce qui en est à cet égard?³

2. Nicht ermittelt. Es könnte sich jedoch um Nr. 329 handeln.

3. Vgl. Nr. 333.